

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 2 novembre 2023

<u>Délibération :</u>	
En exercice :	23
Présents :	18
Votants :	23
Abstention :	0

<p>N°2023-084</p> <p><u>POLICES</u></p> <p>Tarifs 2024 – Stationnements payants</p>

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le jeudi 2 novembre à 18h00,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 octobre 2023, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de La Flotte, Salle des Délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HÉRAUDEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Paul Héraudeau, Maire, Monsieur Roger Zélie, 1er adjoint, Madame Annie Bergeron, 2ème adjointe, Madame Armelle Lacombe, 4ème adjointe, Monsieur Loïc Sondag, 5ème adjoint, Madame Céline Faillères, Conseillère, Madame Véronique Perrain, Conseillère, Madame Valérie Sureau, Conseillère, Monsieur Lionel Le Corre, Conseiller, Madame Béatrice Constancin, Conseillère, Monsieur Bernard Tivenin, Conseiller, Monsieur Alexandre Racaud, Conseiller, Monsieur Daniel Pinaud, Conseiller, Madame Marie-France Dupeux, Conseillère, Monsieur Mickaël Mercier, Conseiller, Monsieur Patrick Salez, Conseiller, Monsieur Simon-Pierre Berthomès, Conseiller, Monsieur Hugo Favreau, Conseiller.

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame Véronique BICHON a donné pouvoir à Madame Armelle LACOMBE

Madame Marie GROS a donné pouvoir à Madame Annie BERGERON

Monsieur Hervé BOUCHER a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU

Madame Maryse VANOOST a donné pouvoir à Monsieur Lionel LE CORRE

Madame Isabelle Masion-TIVENIN a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ

Secrétaire de séance :

Madame Céline FAILLERES

Rapport :

Monsieur Sondag, 5^{ème} adjoint, informe l'assemblée d'une modification de la tarification légère des parkings payants pour 2024 et précise que la présente délibération modifiera qu'à la marge la tarification des abonnements existants qui sont accessibles aux résidents principaux, secondaires, salariés et plaisanciers.

Monsieur Sondag rappelle que plusieurs parkings gratuits excentrés ont été mis en place ces dernières années et que la politique tarifaire sur la voirie constitue un des leviers pour inciter au report modal, à changer les comportements et encourager le développement des transports de mobilité douce en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain.

De plus, la Commune engage un renouvellement progressif du parc d'horodateurs qui est vieillissant. L'acquisition d'appareils neufs et récents permettra aux usagers de profiter de leur fonctionnement simplifié.

En conséquence, Monsieur Sondag propose de modifier la tarification du stationnement payant, notamment sur les parkings de la « zone extérieure » dédiés au stationnement longue durée.

Cette proposition d'augmentation, légère, permettra grâce aux recettes de :

- renouveler les parcs d'horodateurs par des systèmes plus simples pour l'utilisateur ;
- continuer de créer des stationnements gratuits sur les extérieurs et entrées de village (en 2023, les aménagements de parkings ont coûté 80 000€) ;
- encourager le développement des mobilités douces (navette électrique, stationnement des vélos, pistes cyclables...).

La tarification et le Forfait Post Stationnement restent inchangés pour la « zone centre-ville » qui concerne les parkings de la Place de Verdun et le Square du 11 novembre et qui sont plutôt dédiés au stationnement courte durée.

La « zone bleue » est inchangée également.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-3, L2213-6 relatifs au pouvoir de police du Maire et son article L2333-87 relatif à la redevance de stationnement,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM)

Vu le décret n°2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L2333-87 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Entendu le rapport de présentation,



Considérant que la sécurité et la commodité de la circulation dans la Ville de La Flotte doivent être améliorées par la modification de droits de stationnement lesquels permettront d'obtenir une meilleure rotation des véhicules en stationnement,

Considérant l'intérêt de la commune de La Flotte à fixer le montant de ces tarifs selon le tableau joint à compter du 1er janvier 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, décide :

- DE VALIDER les tarifs des parkings payants tels que présentés ci-dessous,
- D'APPLIQUER ces tarifs à compter du 1er janvier 2024.

	PARKINGS	PAYANT (Tous les jours y compris les dimanches et jours fériés)	TARIFS (condition de gratuité sur horodateur)
ZONE Extérieure	Clavette Sainte Catherine La Sauzaie Arnairaud EST Arnairaud OUEST Base Nautique Cours Eugène Chauffour Clos Biret Cours Félix Faure	1er avril au 30 septembre 9H00/19H00	1H00 gratuite 1 fois par jour puis : 1H00 : 1.10 € 2H00 : 2.20 € 3H00 : 3.30 € 4H00 : 4.40 € 1 jour : 10,00 € 2 jours : 20,00 € 3 jours : 30,00 € Semaine : 50,00 € (FPS = 50 €)
ZONE Centre- ville	Place de Verdun Square du 11 novembre	1er avril au 30 septembre 9H00/19H00 et 1er octobre au 31 mars 9H00/13H00	30 minutes gratuites 1 fois par 1/2 journée puis : 30 min : 0,5 € 1H00 : 1,20 € 1H30 : 2,00 € 2H00 : 3,00 € 2H30 : 30,00 € (FPS = 30 €)

Tarification abonnement:

ZONE	PARKING	PÉRIODE D'ABONNEMENT	AYANTS DROITS	FORFAITS	TARIFS
Zone Extérieure	Clavette Sainte Catherine Clos Biret	Du 1er avril au 30 septembre	Résident principal particulier de hypercentre piétonnier (Voir plan)	6 mois	55 €
	Clavette Sainte Catherine Sauzaie	Du 1er avril au 30 septembre	Résident principal particulier	1 semaine	20 €
	Arnérault EST Arnérault OUEST		Résident secondaire	2 semaines	30 €
	Base Nautique Cours Eugène		Plaisancier titulaire d'un contrat dans le port de La Flotte	1 mois	40 €
Chauffour Clos Biret cours Félix Faure	6 mois	168 €			
Zone centre-ville	Place de Verdun Square du 11 novembre	Du 1er avril au 30 septembre	Résident principal	6 mois	300 €
		Du 1er octobre au 31 mars	Résident secondaire	6 mois	100 €
			Commerçant du centre-ville		

Zone bleue inchangée : Parking du cimetière : 1H00 de stationnement maximum de 08H00 à 20H00 tous les jours de l'année y compris les dimanches et jours fériés.

Focus sur le périmètre du secteur Hypercentre piétonnier:
Abonnements pour les résidents principaux - 6 mois – 55 € :

Fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 02.11.2023


certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la réception
en Préfecture le
et de l'affichage le

Céline Faillères
Secrétaire de séance

Page 4 sur 4

Le Maire

Jean-Paul HERAUDEAU


 MAIRIE de LA FLOTTE
 17630
 Délibération 2023-084